

CPMS - Mode d'emploi

À l'usage des équipes pédagogiques de l'enseignement fondamental

Vous êtes en questionnement à propos d'un élève (ses apprentissages, son comportement, son intégration au groupe, sa vie extrascolaire ou familiale...) :

1^{ère} étape :

- Notez vos observations concrètes ;
- **Parlez de celles-ci/de vos questionnements aux parents et/ou à l'élève**, selon les cas : ils n'en auront que plus confiance en vous. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche, ou dans la formulation de la difficulté, dans les situations qui vous paraissent plus délicates.
- Encouragez les parents à nous contacter si vous estimez notre intervention utile ; nous donnons priorité aux personnes (souvent les parents) que vous avez amenés à nous consulter (hormis les situations de maltraitance ou de danger pour l'enfant, qui sont traitées en premier).
- Contactez-nous avec la [feuille de liaison](#), via votre direction.

2^{ème} étape : dans la quinzaine au plus tard :

- Nous vous rencontrons pour parler de vos inquiétudes et élaborer de premières hypothèses de travail ;
- Nous recevons en entretien les parents qui nous contactent ; nous recueillons leurs observations et leur regard propre sur la situation de leur enfant. (Exceptionnellement, nous sommes amenés à prendre l'initiative de la rencontre avec les parents).
- Si la situation ne relève pas de nos compétences, nous redirigeons les personnes vers l'interlocuteur adéquat.

3^{ème} étape :

- En réunion d'équipe tridisciplinaire, nous analysons la demande, la problématique déposée. Souvent, nous disposons déjà d'informations dans le dossier PMS individuel qui accompagne l'élève durant sa scolarité (sa transmission entre CPMS est possible avec l'autorisation des parents) ;
- Nous programmons et réalisons des interventions (visant à mieux comprendre ce qui se passe, afin de proposer les meilleures pistes de solutions) telles que :
 - o Entretien avec les parents, avec l'élève ;
 - o Bilan psychopédagogique (approche de l'efficacité intellectuelle, aspects émotionnels et psychoaffectifs, acquis pédagogiques et stratégies d'apprentissage) ;
 - o Examen médical (acuités sensorielles, développement staturo-pondéral et moteur...);
 - o Consultation d'intervenants ou de services extérieurs (éventuellement déjà concernés par la situation) ;
 - o ...

4^{ème} étape :

- En réunion d'équipe, *nous mettons en commun les éléments recueillis*, afin de dégager des hypothèses de travail et des pistes d'action à discuter avec vous et avec les parents ;
- *Nous vous rencontrons (suivant les modalités que vous avez indiquées) pour poursuivre la démarche avec vous.* Dans le partage des informations, nous tentons de respecter le fonctionnement et les valeurs de chaque famille et veillons à transmettre les seules données utiles au suivi de l'enfant afin de respecter le secret professionnel auquel nous sommes tenus.
- *Nous partageons nos observations avec les parents* et tentons de les impliquer au maximum dans le suivi de leur enfant et dans les remédiations proposées (celles-ci peuvent être internes à l'école ou impliquer un intervenant extérieur). Si nécessaire, nous conseillons aux parents de consulter tel autre service spécialisé afin d'obtenir un diagnostic plus affiné qui permettra de mieux cibler nos actions communes.
- Il est possible aussi que nous proposons (ou que vous proposiez) une concertation en « table ronde » (= vous, nous, les parents, l'élève éventuellement, les intervenants extérieurs) afin de coordonner au mieux les différents points de vue et le suivi de l'élève.

La coordination des actions est primordiale pour un suivi efficace des élèves :

- Adresser directement les parents à un service spécialisé (sans le pré-diagnostic PMS) peut ralentir le bon suivi de leur enfant et leur occasionner des frais inutiles ;
- Il en est de même des concertations avec un service extérieur auxquelles on oublie parfois de nous inviter : une concertation en « table ronde » est beaucoup plus utile pour l'élève. Le récent décret relatif à l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques institutionnalise d'ailleurs cette démarche.

L'année scolaire est courte et nous souhaitons souvent des solutions rapides. Cependant, certaines familles se mobilisent lentement, ont du mal à s'impliquer ou à prendre conscience des difficultés de leur enfant et ce, malgré tous nos efforts et les vôtres conjugués ; ce sont les aléas du travail avec l'humain. La démarche de consultation peut prendre du temps.

N'hésitez jamais à nous contacter pour savoir où en est l'avancement du travail ou pour nous faire part de vos dernières observations !

Le maintien d'un élève dans une étape d'enseignement suite à l'évaluation de fin de cycle est souvent très démotivant pour lui, surtout si aucune réflexion collégiale autour de sa problématique n'a été entamée durant l'année scolaire.

Faites-nous part le plus tôt possible de vos inquiétudes ou questionnements à propos de l'évolution d'un enfant (une concertation à propos de celui-ci n'engage à rien) !

En bref :

- ***Notez vos observations concrètes***
- ***Parlez, si ce n'est déjà fait, de vos questionnements aux parents et/ou à l'élève, selon les cas.***
- ***Contactez-nous*** (via le formulaire de demande de préférence) .
- ***Encouragez les parents à nous contacter.***